



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Et si vous deveniez Médecin référent(e) régional(e) « addictions » à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2021-744855



Profil

- Médecin inspecteur de santé publique
- Praticien hospitalier
- Praticien conseil
- Médecin contractuel



Conditions

Lieu : Rennes (siège)



Vos missions

Le médecin référent(e) régional(e) « addictions » est chargé(e) de :

- Définir la stratégie de l'ARS en matière de prévention et lutte contre les addictions
 - Déclinaison des stratégies et plans nationaux relatifs aux addictions (MILDECA, fonds de lutte contre les addictions, Plan national de lutte contre le tabac ...)
 - Préparation et rédaction du volet addictions du projet régional de santé (PRS)
 - Suivi et évaluation des initiatives, des projets et des actions financées
 - Organisation, gradation et adaptation de l'offre de prévention et de soins en addictologie en réponse aux besoins de la population
 - Préconisations en matière qualité des soins, de réduction des risques, de fluidité des parcours
 - Contribution aux stratégies interministérielles, notamment dans le cadre de la MILDECA
 - Prise en compte des déterminants sociaux de la santé
- Elaborer la feuille de route des priorités annuelles en matière de lutte contre les addictions et en faire le bilan
- Animer les instances régionales relatives aux addictions et principalement
 - L'équipe projet interne « addictions » associant les autres directions de l'ARS
 - Le groupe thématique régional (GTR) associant les principaux représentants des opérateurs et institutions partenaires dans le champ des addictions
- Apporter son expertise sur les nouveaux projets, les dossiers à enjeux, l'efficacité des actions, ...
- Développer les articulations nécessaires avec les autres référents thématiques (santé des jeunes, précarité, santé mentale ...) et avec les équipes en délégations départementales (volet addiction des contrats locaux de santé)
- Le médecin référent (e) addictions portera la thématique addictions dans le cadre d'un binôme médico-administratif (chargée de mission « addictions »). Le poste demande de fortes qualités relationnelles et une capacité à animer des réseaux.

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que la Direction adjointe prévention et promotion de la santé ?

La Direction adjointe Prévention et promotion de la santé a pour mission de :

- Piloter et animer la politique régionale de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux de vie et à tous les âges de la vie et de lutter contre les inégalités de santé.
- Assurer le suivi des thématiques du projet régional de santé relevant du champ de la prévention et promotion de la santé (feuille de route ARS), les déclinaisons régionales de la stratégie nationale de santé (SNS), les objectifs et indicateurs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ARS-Etat, ...

A partir des orientations nationales de santé, des données d'état de santé de la population bretonne et des connaissances disponibles sur les actions probantes, il lui appartient de :

- Définir les stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé en veillant à ce qu'elles bénéficient à tous les groupes sociaux (équité sociale), notamment par le développement d'actions universelles et proportionnées.
- Structurer l'offre territoriale en prévention et promotion de la santé, en veillant à sa cohérence et sa répartition équitable sur le territoire breton.
- Conduire les politiques de contractualisation et d'allocation de ressources pour atteindre les objectifs relevant de la politique régionale de santé en prévention et promotion de la santé.
- Organiser suivre et évaluer les stratégies, dispositifs et actions financées.
- Développer les stratégies intersectorielles, notamment avec les collectivités locales, services de l'Etat et institutions dont les politiques contribuent à créer des environnements et conditions de vie favorables à la santé.
- Piloter l'élaboration et la mise en œuvre du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

L'équipe de la Direction adjointe PPS est composée de 12 personnes :

- 1 directeur adjoint
- 2 médecins de santé publique
- 7 chargés de mission en charge du suivi des thématiques santé : santé précarité, santé des enfants et des jeunes, sport santé bien être, nutrition – alimentation, addictions, dépistage des cancers, santé au travail, maladies chroniques et éducation thérapeutique
- 2 gestionnaires de dossier.

Etat des lieux des conduites addictives en Bretagne :

- Les conduites addictives posent en Bretagne, comme en France, un problème de santé publique majeur. Elles concernent une part de la population significative (plus de 30% d'adultes bretons fument et presque un quart dépasse les seuils de consommations d'alcool à moindre risque). Première cause de mortalité prématurée évitable dont près de 40% par cancer, elles engendrent des problématiques sociétales importantes, mobilisent le système de santé de façon très forte, sont un facteur d'inégalités sociales de santé, et de discriminations négatives.
- Dans ce contexte, le Programme Régional de Santé 2018-2022 prévoit de « renforcer la prévention et adapter les interventions à la diversité des addictions » et le Programme Régional de Lutte contre le Tabac 2018-2022 porte l'ambition nationale « 2032, une première génération d'adultes dans tabac ».

La Direction adjointe prévention et promotion de la santé, est rattachée à la Direction de la santé publique.

Savoir :

- Connaissance médicale
- Connaissance en santé publique
- Connaissance des contextes d'exercice médical et des bonnes pratiques en santé
- Connaissance de l'environnement institutionnel, administratif et partenarial
- Connaissance des normes juridiques et techniques du domaine médical
- Connaissance du PMSI souhaitable

Savoir-faire :

- Discerner les enjeux spécifiques, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles
- Réaliser un diagnostic, une analyse, proposer des arbitrages dans un contexte multifactoriel et savoir les faire partager.
- Créer et animer un réseau de partenaires.
- Animer des groupes de travail
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des solutions qui contribuent à optimiser les ressources au regard des besoins des territoires
- Concevoir des plans d'actions, les rédiger et piloter leur mise en œuvre
- Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle, animer une équipe projet, des réunions...

Savoir-être :

- Sens de la médiation, et de la diplomatie
- Écoute et réactivité
- Avoir une force de conviction
- Communication en interne et en externe

 **Pour candidater****Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?**

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).